

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Alain Griset

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises

décerne le label

« *Entreprise du Patrimoine Vivant* »

à la société

CREA DIFFUSION

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ». Le label est décerné pour une période de cinq ans.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 01/10/2020

Alain Griset

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargé des Petites et Moyennes Entreprises